

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-220 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : **Mise en conformité du tableau des emplois**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle les décisions du conseil communautaire en matière d'emplois et la nécessité de tenir compte de ces nouveaux éléments dans la tenue du tableau des effectifs de la collectivité.

Monsieur le Président propose de modifier ce tableau.

Le Conseil Communautaire ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant les décisions de créer :

- deux emplois permanents à temps complet d'attaché principal,
- un emploi permanent à temps complet d'assistant principal de 2ème classe de conservation du patrimoine,
- un emploi permanent à temps non complet (30/35ème) d'adjoint administratif de 2ème classe ;

Considérant la décision de modifier :

- un emploi permanent à temps non complet (9/35^{ème}) d'adjoint technique de 2ème classe ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- de prendre en compte ces changements et de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2014 ;
- de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de l'établissement tel qu'annexé.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

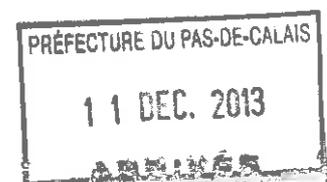


Tableau des Emplois permanents - Communauté de Communes du Sud-Artois

2 Décembre 2013

	Emplois	Nombre de postes créés	Pourvus	Dont TNC	Titulaires ou stagiaires	Non titulaires	Non pourvus
Catégorie A	Attaché Principal	2	0	0	0	0	2
	Attaché Territorial	8	7	0	3	4	1
	Ingénieur Principal	2	1	0	1	0	1
	Total agents de catégorie A	12	8	0	4	4	4
Catégorie B	Animateur Territorial	4	3	1	2	1	1
	Assistant de Conservation Principal 2ème Classe	1	0	0	0	0	1
	Assistant de Conservation	2	2	1	0	2	0
	Educateur Jeunes Enfants	3	3	0	2	1	0
	E.T.A.P.S.	2	2	0	0	2	0
	Technicien Territorial	3	3	0	2	1	0
	Total agents de catégorie B	15	13	2	6	7	2
Catégorie C	Adjoint Administratif 2ème Classe	6	4	1	4	0	2
	Adjoint Administratif 1ère Classe	3	2	1	2	0	1
	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	1	1	1	1	0	0
	Adjoint Technique 2ème Classe	5	3	2	2	1	2 (dont 1TNC)
	Adjoint Technique 1ère Classe	1	0	0	0	0	1
	Adjoint d'Animation 2ème Classe	5	4	0	3	1	1
	Opérateur des Activités Physiques 2ème Classe	1	1	0	1	0	0
	Agent Social 2ème Classe	2	2	0	2	0	0
	Auxiliaire de puériculture	1	1	0	1	0	0
	Total agents de catégorie C	24	18	5	16	2	7
	TOTAL A + B + C	52	39	7	26	13	13

TNC : Temps Non Complet